



Coordonnateur du service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (APADHE)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré

Lieu d'exercice : Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 06), Boulevard de la Madeleine à Nice

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2023

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif.

Conditions de rémunération : indemnité de mission particulière (IMP) taux 1 (104.17 € brut/mois).

Organisation du temps de travail : Sur la base de 1607 heures

Cadre réglementaire: Le coordonnateur de l'APADHE aura pour mission d'assurer la mise en place et le suivi du projet de scolarisation à domicile pour des écoliers, des collégiens et des lycéens. Il aura à entretenir des relations avec les familles et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Il contribuera à l'organisation, à l'administration et au fonctionnement de ce service ainsi qu'à son évaluation. Un conventionnement est en place avec les PEP 06.

Description des missions: En référence à la circulaire du 3 août 2020 parue au BO n°32 du 27 août 2020, le coordonnateur de l'APADHE veille à l'efficacité du fonctionnement du réseau d'assistance pédagogique à domicile pour permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables dans la perspective d'une reprise réussie dans les conditions ordinaires de scolarisation, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes. Le service de l'APADHE est co-piloté par le médecin conseiller technique départemental et l'inspecteur de la circonscription ASH, avec un rattachement administratif à la division de l'organisation scolaire.

1. Mise en œuvre des modalités de l'APADHE:

- Coordination des relations avec les familles, le chef d'établissement ou le directeur d'école, les services hospitaliers, les médecins de l'éducation nationale, les assistants sociaux, les enseignants
- La mise en route et le déroulement de l'APADHE, après avis favorable du médecin conseiller technique de l'Inspecteur d'académie, en participant si besoin aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation
- Le projet pédagogique d'aide individualisée en prenant en compte les parcours et bilans scolaires et en maintenant le lien avec l'établissement scolaire habituel
- La recherche d'enseignants volontaires
- Le suivi pédagogique avec une évaluation et une prise en compte effective par l'établissement d'origine du travail fourni par l'élève dans le cadre de l'APADHE
- La bonne adaptation de l'élève à son retour dans son établissement
- Les relations avec les différents partenaires : service de santé scolaire de l'éducation nationale, centres hospitaliers, le CNED, la MDPH, les associations agrées et sous convention.....
- L'information auprès des écoles, des établissements scolaires, médicaux, des parents d'élèves, des milieux médicaux et associatifs

- Le développement de projet d'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (action d'information et de formation des enseignants de l'APADHE, suivi des situations d'élèves)

2. Axe logistique:

- La réception des demandes de l'APADHE
- La gestion du fichier départemental des intervenants
- La gestion du fichier des dossiers des élèves nécessitant l'APADHE
- La tenue des états des HSE effectuées
- L'analyse des besoins et l'arbitrage entre les moyens et les demandes
- Le suivi de la dotation d'HSE

Compétences et qualités requises :

Connaissance du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents secteurs Sens des relations humaines et du travail en équipe

Rigueur, organisation dans la gestion et le suivi des dossiers

Bonnes capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation

Discrétion professionnelle

Maîtrise des outils informatiques (tableur, traitement de texte, diaporamas, numériques...)

Etre capable de se rendre disponible et être réactif

Personnes à contacter pour obtenir des informations sur le poste : Docteur Nicole CASTELA, médecin conseillère technique départementale - adresse électronique : secrétariat.santesocial@ac-nice.fr - téléphone 04 93 72 64 51

Secrétariat IEN ASH - adresse électronique ien-06.ash@ac-nice.fr - téléphone 04 93 72 63 41

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.